

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16DECEMBRE 2019**

Date de convocation : 11décembre 2019

Date d'affichage : 11 décembre 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DARMON Monique, Mme DUCHEMIN Cécile, Mr CAHAREL Brice, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme SOREL Isabelle, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme BOUGERET Florence, Mr LEGRAS Olivier,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme SELLEM Lucie, Mr DE ALMEIDA José à Mme CUCINIELLO Jessica, Mme PHILIPPE Sandrine à Mme DUCHEMIN Cécile, Mr LEMASSON Philippe à Mme Cécile BOISSEAU BRETECHER, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier,

Absents : Mme DELAISSE/CABOUX Axelle, Mr PRADEL Angelin, Mme MARTIN Caroline, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Nombre de votants : 18

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Monique DARMON

L'an deux mille dix-neuf, le 16décembre à 20h35, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 4novembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 18voix POUR**

Délibération n°19-052 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par**18voix POUR**, approuve l'ouverture de crédits par anticipation au vote BP 2020

Délibération n°19-053 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **18voix POUR**, approuve le rapport de la CLECT

Délibération n°19-054 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par**18voix POUR**, accorde une subvention au titre de la prise en charge de la surcharge foncière pour le 104 route de Chartres au profit de Monde en Marge, Monde en Marche

Délibération n°19-055 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **16voix POUR et 2 ABSTENSIIONS (LEGRAS-THOMASSET)**, autorise la signature du rachat à l'euro symbolique d'un passage au 104 route de Chartres et de tout document s'y rapportant

Mr LEGRAS trouve cela dommage que les 1.50 m prévus ne permettent pas le passage d'engins pour entretenir la surface à l'arrière. Il regrette que cela empêche notamment la création d'une piste cyclable.

Mme SELLEM explique que c'est compliqué de remettre en cause le projet du bailleur car la complexité pour eux est de créer des parkings sur une parcelle en pente. Elle rappelle que l'élagage et l'entretien de la parcelle en zone N à l'arrière sont possibles en accédant par la « voie rouge ».

Mr LEGRAS informe qu'il n'y a pas eu de comité urbanisme sur le sujet et qu'encore une fois, c'est dommage car il n'y a pas de discussions possibles sur le sujet.

Mme SELLEM précise qu'il s'agit du projet d'un bailleur social sur une parcelle privée.

Mme DARMON demande pourquoi le projet est passé de 23 logements à 20.

Mme SELLEM explique qu'il a fallu être plus à l'aise sur la création de parkings et rappelle l'obligation de créer un parking par logement. D'autre part, pour un projet de pension de famille, 20 logements c'est déjà conséquent. Au-delà, le fonctionnement n'est plus le même, notamment pour le nombre de salariés sur site (Hôte).

Délibération n°19-056 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **18voix POUR**, approuve la dissolution du budget assainissement au 1^{er} janvier 2020

Délibération n°19-057 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **18voix POUR**, autorise la signature d'une convention de mise à disposition pour l'assainissement

Délibération n°19-058 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **18voix POUR**, approuve le recrutement et la rémunération de 5 agents dans le cadre du recensement de la population 2020

Le Maire précise que deux décisions du Maire ont été prises dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT), portant sur l'attribution des marchés de ravalement de l'école et de rénovation de la crèche.

Le conseil est clos à 20h58

A Gometz le Châtel, le 16décembre 2019.

Le Maire,

Lucie SELLEM.

La séance est levée à 21h08